

Communiqué final du Conseil des ministres

Mardi, le 22 Décembre 2015, sous la Haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 11 heures 30, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

A l'ouverture des travaux, le Conseil des Ministres, informé du décès survenu dans la nuit du Jeudi 17 au Vendredi 18 Décembre 2015, de Monsieur Léon MEBIAME MBA, Ancien Premier Ministre, présente ses condoléances les plus attristées à la famille si durement éprouvée.

Monsieur Léon MEBIAME MBA, compagnon de longues dates du Président Omar BONGO ONDIMBA, était un grand Commis de l'Etat. Il a occupé plusieurs fonctions administratives et politiques très importantes, dont celles de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de 1975 à 1990.

Par la suite, dans le souci de préserver la mémoire et valoriser l'histoire de notre pays pour les générations actuelles et futures, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a instruit le Gouvernement de recenser tous les monuments, bâtiments, sites et autres lieux représentatifs et symboliques de l'histoire de notre nation. Une Commission Nationale sera mise en place à l'effet de procéder à cet important travail d'identification.

Enfin, le Président de la République, Chef de l'Etat, en cette période de célébration, souhaite un Joyeux Noël à toutes les familles gabonaises.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n° 0354/PR du 22 juillet 2015 portant création et organisation de l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures, en abrégé « ANGTI ».

Au titre du présent projet de décret les articles 2, 3,6 et 8 du décret n° 0354/PR du 22 juillet 2015 susvisé sont modifiés.

L'objectif étant de permettre à l' ANGTI d'assister le Ministère des Infrastructures dans la mise en œuvre des politiques publiques, en matière de grands travaux d'infrastructures, y compris les immeubles appartenant à l'Etat, les équipements collectifs, le réseau routier national, les voiries urbaines et les réseaux d'assainissement.

A ce titre, l'ANGTI est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

En application des dispositions de l'article 52 alinéa premier de la Constitution, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant l'intersession parlementaire.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Le Conseil des Ministres a approuvé deux (2) projets de décrets relatifs :

à la mise en œuvre de l'apprentissage ;
aux modalités d'emploi des travailleurs étrangers en République Gabonaise.

Le premier projet de décret, a pour but de préciser les conditions d'accès à l'apprentissage, de sélection et d'évaluation de l'apprenti en République Gabonaise.

Aussi, pour une meilleure employabilité des jeunes, ce projet de décret détermine un cadre incitatif permettant aux entreprises d'accueillir un plus grand nombre d'apprentis.

Ce cadre prévoit l'apprentissage à trois niveaux :

1. le niveau intermédiaire correspondant aux acquis professionnels et à l'expérience pratique ;
 2. le niveau moyen, correspondant à un DUT ;
 3. le niveau élevé, correspondant à une licence.
- L'apprenti doit être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus au début de l'apprentissage.

Pris en application des dispositions de l'article 108 du code du travail, le second décret qui vient abroger certaines dispositions contraires du décret n° 00277/PR/MT du 31 mai 1968, réglant l'emploi des travailleurs étrangers et complété par le décret n° 00663/MTPS du 05 juillet 1972, a pour but de renforcer la réglementation de la main d'œuvre étrangère dans notre pays, en vue de promouvoir et de protéger la main-d'œuvre nationale.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la décision de construction et de mise en service des stations de pesage de camions poids lourds, sur les routes nouvellement aménagées et mises en service, conformément à la loi n° 013/2003 du 17 Février 2005 portant protection du Patrimoine Routier National.

Ces stations de pesage permettront de s'assurer que les camions ayant au moins un essieu double à l'arrière et circulant sur les routes citées ci-après, respectent le poids total en charge légale et maximale autorisée et fixée à treize (13) tonnes par essieu. Il s'agit du :

PK 7, route Ndjolé-Medoumane-Lalara ;
PK 1, route Lalara-Koumameyong ;
PK36 (carrefour SHM) de la route Koumameyong-Ovan.

A cet effet, tout véhicule contrôlé et déclaré en surcharge devra s'acquitter, séance tenante, d'une amende.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE

DU GOUVERNEMENT

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en place d'une Commission Ministérielle à l'effet de proposer des solutions idoines aux situations respectives d'Africa N° 1, du Journal GABON MATIN et de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP).

Il s'agit des Départements Ministériels ci-après :

Ministère de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement ;

Ministère du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective ;

Ministère du Budget et des Comptes Publics ;

Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et de la Modernisation des Cadres Juridiques et Institutionnels ;

Ministère du Travail et de l'Emploi.

Suite en page 6



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

AVIS DE RECRUTEMENT

Le bureau du PNUD au Gabon lance le recrutement des deux postes ci-dessous :

Intitulé du poste : CHARGE DES OPERATIONS

Type de Contrat: FTA local
Niveau du poste: NOC

Education: Etre titulaire d'une maîtrise, d'un Master ou d'un diplôme équivalent en gestion des entreprises, en fonction publique, en finances, en économie ou dans un secteur correspondant

Expérience: 5 (cinq) ans d'expériences pertinentes au niveau national ou international dans le conseil en gestion et/ou la gestion de personnel et de systèmes opérationnels et l'établissement de relations entre organisation internationale et instances gouvernementales. Expérience de l'outil informatique et des logiciels de bureautique, expérience de l'utilisation de systèmes de gestion basés sur le WEB et d'ERP, de préférence PeopleSoft.

Certifications en achats, Ressources humaines, Finance et Programme vivement souhaitées
Une expérience de comptabilité d'exercice, normes IPSAS ou IFRS est vivement souhaitée

Intitulé du poste : SPECIALISTE DE PROGRAMME ENVIRONNEMENT

Type de Contrat: FTA local
Niveau du poste: NOC

Education : Etre titulaire d'une maîtrise, d'un Master ou d'un diplôme équivalent en sciences de l'environnement et gestion des ressources naturelles, en administration publique

Expérience: 5 (cinq) ans d'expériences pertinentes au niveau national ou international dans le domaine de l'environnement, l'énergie, la réduction de la pauvreté. Expérience dans la gestion de services de conseil en élaboration, suivi évaluation des projets de développement.

Expérience de l'outil informatique et des logiciels de bureautique, expérience de l'utilisation de systèmes de gestion basés sur le WEB et d'ERP, de préférence PeopleSoft.
La maîtrise du Français et de l'Anglais est nécessaire.

Toute personne intéressée par le présent avis peut retirer les Termes de Référence complets au Bureau du PNUD, à côté du lycée Awassi, Immeubles des Nations Unies BP 2183 Libreville

Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures doivent comprendre une lettre de motivation accompagnée d'un CV détaillé, des diplômes et des attestations de travail.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Date limite de dépôt des candidatures : **15 janvier 2016 à 14heures**